

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

Séance extraordinaire 15 août 2022

Séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue au 66, chemin Auckland, en présence du public, le 15 août 2022 à 19h00, présidée par monsieur le maire, André Perron et à laquelle assistent la conseillère et les conseillers, Marc Bégin, Yves Bond, Denys Gosselin, Lee Brazel, Marie-Michèle Turgeon et Pierre Blouin.

La directrice générale, Sarah Lévesque, et la directrice adjointe, Hélène Dumais, sont aussi présentes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à **19h00**.

Prendre note que l'avis de convocation a été notifié tel que requis à tous les membres du conseil (article 156 du Code municipal du Québec) le 11 août 2022 par courriel.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)

19h01 Arrivée de Lee Brazel

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-08-20

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil sont présents;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à l'avis de convocation pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point 11.1 Camping - Suivi

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3. CAMPING QUÉBEC - ENREGISTREMENT ET ADHÉSION

2022-08-21

CONSIDÉRANT QUE le Conseil adhère au programme de classification de Camping Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à Camping Québec apporte une visibilité au Camping Vert de Saint-Isidore;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU de payer l'adhésion à Camping Québec et l'enregistrement auprès du gouvernement au coût de 975.22 \$ taxes incluses;

ET de payer l'adhésion au programme de classification de Camping Québec pour 3 ans au coût de 750 \$ avant les taxes;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTSⁱ

4. LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS - AVIS LÉGAL

Point d'information

5. ADOPTION 2022-158 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2019-96 POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL AU 80, RUE COOP

2022-08-22

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton ne procédera pas à la construction d'un garage municipal, au coût de 605 600 \$, selon les plans et devis préparés par David Leslie, portant le numéro P14-130, au 80 rue Coop;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a un solde résiduaire de 605 600 \$ pour le règlement d'emprunt 2016-96 pour la construction d'un garage municipal au 80 rue Coop;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de l'article 445 du code municipal, le maire, André Perron, a présenté le règlement 2022-158, lors de la séance de conseil du 1^{er} août 2022, visant à abroger le règlement d'emprunt 2016-96 pour la construction d'un garage municipal au 80, rue Coop;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été donné à la séance du 1^{er} août 2022 par le conseiller *Denys Gosselin*;

Il est proposé par *Denys Gosselin*

ET RÉSOLU que le règlement 2016-96 décrétant une dépense de 605 600 \$ et un emprunt de 605 600 \$ pour la construction d'un garage municipal au 80 rue Coop est abrogé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTSⁱⁱ

6. PERSONNES ENDETTÉES

Conformément à l'article 1022 du Code municipal, la greffière dépose la liste des personnes endettées envers la Municipalité en date du 11 août 2022.

7. VENTE POUR TAXES

2022-08-23

CONSIDÉRANT QU'un dossier est à traiter pour vente pour taxes impayées;

CONSIDÉRANT QUE cette personne n'a pas d'endette de paiement avec la Municipalité malgré plusieurs tentatives de l'administration de communiquer avec elle;

Il est proposé par *Pierre Blouin*

ET RÉSOLU de transmettre le dossier pour vente pour taxes impayées à la MRC du Haut-Saint-François;

ET de mandater le maire, André Perron, à participer à la vente pour taxes impayées de l'immeuble identifié;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTSⁱⁱⁱ

8. DROIT DE PRÉEMPTION

Le Conseil désire attendre le modèle de règlement à venir cet automne par l'ADMQ.

9. PLAN STRATÉGIQUE - ADOPTION

2022-08-24

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton désire développer une communauté locale dynamique ;

CONSIDÉRANT QU'une activité économique locale forte pérennise les institutions que la collectivité s'est données ;

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU d'adopter le plan stratégique 2022-2025 ;

ET de prendre des décisions en accord avec ce plan stratégique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS^{iv}

10. ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES

2022-08-25

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU de d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 289 217.59 \$ en référence aux chèques nos 202200492 à 202200528 et d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2021-149 sont de 16 142.82.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. PONCEAU DE SAINT-MATHIAS - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1

2022-08-26

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU d'accepter le décompte progressif no 1;

ET d'autoriser la directrice générale à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS^v

11.1 CAMPING - SUIVI

2022-08-27

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU de remettre une lettre aux saisonniers identifiant l'augmentation des tarifs pour la saison 2023 ;

ET d'informer les saisonniers que la connexion internet demeure telle quelle étant donné les coûts d'environ 700 \$ par mois que comporte une connexion internet améliorée ;

ET de mandater le responsable de l'égout pour modifier la vidange des roulottes pour prévenir les mauvaises odeurs ;

ET de mandater les employés de voirie pour modifier le chemin en canalisant l'eau entre les terrains # 16 et #17 ;

ET de remettre les règlements du camping aux bénévoles pour permettre leur mise à jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS^{vi}

12 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Aucun public présent.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2022-08-28

Il est proposé par **Marc Bégin**

De clore la présente séance à **19h41** l'ordre du jour étant épuisé.

Je, André Perron, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Perron, maire

Hélène Dumais, directrice générale adjointe

- ⁱ 2022-08-18 Formulaire envoyé par courriel
- ⁱⁱ 2022-08-17 Avis public de la tenue de registre pour les PHV
- ⁱⁱⁱ 2022-08-17 Formulaire envoyé à la MRC
- ^{iv} 2022-08-16 Envoi du plan par la poste
- ^v 2022-08-16 Envoi du chèque par la poste
- ^{vi} 2022-08-16 Envoi par courriel des documents demandés par le conseiller Yves Bond